Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203764-20251211-20251202-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-12-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 12
votants : 17

Séance du 11 décembre 2025

OBJET : Révision des loyers des logements et des commerces communaux au 1er janvier 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 3 décembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, BOIZARD L, FOULFOIN F, JEGLOT B, JOUANNO L, MAUVIEUX O, ROUXEL D, LAINE S, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
PASCO G. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.
MAHE A.
TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Depuis 2016, les loyers des bâtiments communaux augmentent au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice IRL du 3ème trimestre.
Au 3e trimestre 2025, l'IRL s'établit à 145,77 (144,51 en 2023) soit une évolution de 0,87 %.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les loyers des logements communaux comme suit :

INDICES	144.51	145.77

LOGEMENTS	**LOCATAIRES**	LOYER 01/01/2025	LOYER 01/01/2026
Rue de la Croix Rieux	CHOLLET Tanguy	243.00 €	**245.11 €**
	LECCHI Mireille	264.57 €	**266.87 €**
	LE COUTURIER Laurent	415.65 €	**419.27 €**
Rue de Bellevue	JUNCA-GUILLAUD Chantal	372.91 €	**376.17 €**
	LE GUENANFF Ludivine	372.91 €	**376.17 €**
	PIBOU Constance	523.27 €	**527.83 €**
5 rue E.Jégard	FRANCOIS Christophe	295.93 €	**298.51 €**
7 et 7bis, rue E.Jégard	BURLOT Sophie	490.49 €	**494.76 €**
	MIOT Mickaël	674.45 €	**680.33 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203764-20251211-20251202-DE

MICROCRECHE	Scop A l'abord'âge	500 €	**500 €**
MAIRIE	CABINET INFIRMIER	200 €	**200 €**

La part des OM sera facturée aux locataires une fois par an avec le loyer de novembre après réception de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les loyers des commerces communaux comme suit :

INDICES	144.51	145.77

COMMERCES	**LOCATAIRES**	LOYER HT 01/01/2025	LOYER HT 01/01/2026
LE P'TIT GUEULETON	LES TROIS AILES SAS	850 €	**850 €**
LE P'TIT HOTEL	LES TROIS AILES SAS	1 000 €	**1 000 €**
LE P'TIT HOTEL Appart	LES TROIS AILES SAS	250 €	**250 €**

La part des OM sera facturée aux locataires une fois par an avec le loyer de novembre après réception de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TRÉ... Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 16 décembre 2025

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TRÉ... Côtes d'Armor